



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP**

### **ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE ÉTRANGÈRE** (Contrôle Ponctuel)

#### **ÉPREUVE ÉCRITE COMMUNE (1 HEURE)**

- Compétences évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : A2.
- Durée : une heure, sans préparation. L'évaluation commence par l'écoute collective d'un document sonore (enregistrement audio ou vidéo) d'une durée maximum d'une minute.  
Partie 1 : Compréhension de l'oral (10 minutes maximum)  
Partie 2 et 3 : 25 minutes maximum chacune.

#### **ÉPREUVE ORALE INDIVIDUELLE (6 MINUTES)**

- Compétences évaluées : expression orale en continu, expression orale en interaction.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : A2.
- Durée : 6 minutes.  
Partie 1 et 2 : trois minutes maximum chacune.

Afin de connaître le détail des parties pour l'**épreuve de langue vivante obligatoire**, veuillez cliquer sur le lien suivant :

[https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000039034380](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039034380)

**Grilles d'évaluations :**

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>